

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2525

20 novembre 2010

SOMMAIRE

Absolute Care S.A.	121200	NIAM IV Luxembourg S.à r.l.	121179
AMO Holding 3 S.A.	121186	NIAM IV Luxembourg S.à r.l.	121180
AMO Holding 4 S.A.	121186	North Star SA	121154
AMO Holding 5 S.A.	121185	Nuadi S.à r.l.	121180
AMO Holding 6 S.A.	121186	Nuadi S.à r.l.	121180
AMO Holding 8 S.A.	121186	Packaging Investment I S.à.r.l.	121197
AMO Holding 9 S.A.	121187	Pierre Production S.A.	121167
Amot Holding S.A.	121187	ProLogis Netherlands XXII S.à.r.l.	121179
Analys SA	121187	ProLogis Netherlands XX S.à r.l.	121178
Faro Capital Investments S.à r.l.	121187	ProLogis Poland LXIII S.à r.l.	121179
Heliotrope S.A.	121168	ProLogis Poland LXII S.à r.l.	121179
Heliotrope S.A.	121168	ProLogis Poland LXVIII S.à r.l.	121185
i2i Holding S.A.	121181	ProLogis Poland LXVII S.à r.l.	121185
IHV Invest Sàrl	121197	ProLogis Poland LXVI S.à r.l.	121185
Ilys S.A.	121154	ProLogis Poland LXV S.à r.l.	121184
Incoma	121154	ProLogis Poland LXXI S.à r.l.	121196
Investissements Alimentaires S.A.	121197	ProLogis Poland LXX S.à r.l.	121186
Investissements Cotinga S.A.	121154	ProLogis UK LV Sàrl	121178
JOLLI AirLux	121167	RCAF IME S.à r.l.	121169
Liquidambar Private S.A. SPF	121168	RECP IV CMBS International	121199
Logiver S.A.	121167	Renoart S.A.	121199
Mac-Philson Holding S.A.H.	121169	Scope Investments S.à r.l.	121200
Molitor Consult S.A.	121169	Scope Investments S.à r.l.	121200
Mondina Investments S.A.	121180	Virtbauer & Fischer A.G.	121168

Ilys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.079.

Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138176/13.

(100157188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Incoma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 13.140.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010138177/15.

(100157009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Investissements Cotinga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 99.457.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTISSEMENTS COTINGA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010138179/12.

(100157476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

North Star SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.037.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting North Star Luxembourg, a stichting incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered address at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands (the Shareholder), duly represented by Mr Frederic LAHAYE, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "North Star SA" (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind) and receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto), and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday in May of each year at 11.00 a.m. (CET). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with Art. 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Where the Company is managed by a Board, each director shall be assigned either an A or a B signatory power (the Category A Directors or the Category B Directors (as applicable)). The place of residence of the Category A Directors shall be located in the Grand Duchy of Luxembourg as long as they are appointed as a member of the Board.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among the Category B Directors and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least one A Director and one B Director are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this

article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of a Category A Director together with a Category B Director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

- 1) The first business year begins today and ends on December 31st, 2010.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,200 (two thousand two hundred euro).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three);
2. the following person is appointed as director having an A signatory power:
 - Mr. Paul van Baarle, director, whose professional address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg address;and the following persons are appointed as directors having an B signatory power:
 - Ekaterina Reshtnikova, employee, with professional address at 19 pr. Balakirevskiy, Moscow 105082 Russia; and
 - Elena Zheleznova, business owner, with professional address at 19 pr. Balakirevskiy, Moscow 105082 Russia.
3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2016; and
4. that the address of the registered office of the Company is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Stichting North Star Luxembourg, une fondation (Stichting) incorporé sous les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas (l'Actionnaire) et ici dûment représenté par Monsieur Frederic LAHAYE, ayant son adresse professionnelle à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «North Star SA» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) et créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mardi de mai de chaque année à 11 heures (HEC). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit

dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, chaque administrateur se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B (les Administrateurs de Catégorie A et les Administrateurs de Catégorie B (tel qu'applicable)). Le lieu de résidence des Administrateurs de Catégorie A doit être situé au Grand Duché de Luxembourg tant qu'ils sont nommés administrateurs de la Société.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi les Administrateurs de Catégorie B et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A ensemble avec un Administrateur de Catégorie B ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation

d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.200 (deux mille deux cents euros).

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois);
2. la personne suivante est nommée en tant que administrateurs ayant un pouvoir de signature A:
 - M. Paul van Baarle, administrateur, dont l'adresse professionnelle est à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;et les personnes suivantes sont nommées en tant que administrateurs ayant un pouvoir de signature B:
 - Ekaterina Reshtnikova, employée, dont l'adresse professionnelle est à 19 pr. Balakirevskiy, Moscow 105082 Russia;
 - et
 - Elena Zheleznova, employée, dont l'adresse professionnelle est à 19 pr. Balakirevskiy, Moscow 105082 Russia.
3. le mandat des administrateurs ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2016;
- et
4. le siège social de la société est fixé au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lahaye et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. LAC/2010/44453. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137480/697.

(100157048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

JOLLI AirLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.217.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010138181/15.

(100157007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Logiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 87.518.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 30 juin 2010

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011, Monsieur André VERDICKT, ingénieur, né à Kinshasa (République du Congo) le 19 septembre 1954, demeurant au 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide de ne pas renouveler le mandat du réviseur d'entreprises BDO Compagnie Fiduciaire.

Le Conseil d'Administration nomme aux fonctions de réviseur d'entreprises, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014, la société BDO Audit, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

André VERDICKT

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010138194/17.

(100156967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pierre Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 86.783.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 14. Juni 2010

Die Generalversammlung beschließt einstimmig das Mandat des Aufsichtskommissars, der Gesellschaft MAZARS, einregistriert beim R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B56248, mit Sitz 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, ehemals MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., und dessen Namen von MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A. in MAZARS geändert wurde gemäss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. Januar 2003, zu erneuern.

Das Mandat des Aufsichtskommissars wird bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfindet, verlängert.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010138209/17.

(100157008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Virtbauer & Fischer A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.907.

—
Ich, Alexandre Benoy, mit professioneller Adresse gemeldet in 45-47, route d'Arlon, in L-1140 Luxembourg, trete hiermit mit sofortiger Wirkung vom Amt des Prüfungskommissars für die folgende Gesellschaft zurück:

Virtbauer & Fischer AG,

2, Beelerstrooss

L-9991 Weiswampach

gemeldet unter der Nummer R.C. Diekirch B. 91.907.

Luxembourg, den 27.09.2010.

Alexandre BENOY.

Référence de publication: 2010138236/14.

(100156867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Heliotrope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 45.648.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 OCT. 2010.

Pour HELIOTROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010138279/15.

(100157858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Heliotrope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 45.648.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 OCT. 2010.

Pour HELIOTROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010138280/15.

(100157862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Liquidambar Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 150.283.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 OCT. 2010.

Pour: LIQUIDAMBAR PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010138294/15.

(100157847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Mac-Philson Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 51.198.

Par la présente, je soussignée Madame PULLI Mariette, demeurant à F-57330 VOLMERANGE-LES-MINES, 78, route de Dudelange, donne ma démission en tant qu'administrateur, avec date de la présente, de la société MAC-PHILSON HOLDING S.A.H., avec siège à L-4037 ESCH/ALZETTE, 13, rue Bolivar, n° R.C. B51 198.

Fait à Esch/Alzette, le 28 septembre 2010.

Madame PULLI Mariette.

Référence de publication: 2010138298/11.

(100157710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Molitor Consult S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.569.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation, avec effet immédiat au jour de la présente, du siège de votre société MOLITOR CONSULT SA jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à LUXEMBOURG sous le numéro B 94569.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg le 14 octobre 2010.

lw

Études d'avocats

Me Alain LORANG

Référence de publication: 2010138304/15.

(100157689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

RCAF IME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.641.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.192.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of September.

Before Me. Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Me. Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of RCAF IME S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.192 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, prenamed, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on January 6, 2010, published on March 17, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 573 at page 27486. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

RCAF V IME I, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4765440, here represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

RCAF V IME II, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4765439,

here represented by Frédéric Franckx, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. RCAF V IME I, LLC and RCAF V IME II, LLC are the shareholders of the Company (the Shareholders).

II. The share capital of the Company is set at twenty-one thousand one hundred twenty-five United States Dollars (USD 21,125.-) represented by eight hundred (800) Class of Ordinary Shares (as defined in the Articles), five (5) Class A Shares (as defined in the Articles), five (5) Class B Shares (as defined in the Articles), five (5) Class C Shares (as defined in the Articles), five (5) Class D Shares (as defined in the Articles), five (5) Class E Shares (as defined in the Articles), five (5) Class F Shares (as defined in the Articles), five (5) Class G Shares (as defined in the Articles), five (5) Class H Shares (as defined in the Articles) and five (5) Class I Shares (as defined in the Articles), having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each (the Existing Shares), all of which are fully paid up.

III. RCAF V IME I, LLC holds six hundred and forty (640) Class of Ordinary Shares, four (4) Class A Shares, four (4) Class B Shares, four (4) Class C Shares, four (4) Class D Shares, four (4) Class E Shares, four (4) Class F Shares, four (4) Class G Shares, four (4) Class H Shares and four (4) Class I Shares in the share capital of the Company.

IV. RCAF V IME II, LLC holds one hundred and sixty (160) Class of Ordinary Shares, one (1) Class A Share (as defined in the Articles), one (1) Class B Share (as defined in the Articles), one (1) Class C Share (as defined in the Articles), one (1) Class D Share (as defined in the Articles), one (1) Class E Share (as defined in the Articles), one (1) Class F Share (as defined in the Articles), one (1) Class G Share (as defined in the Articles), one (1) Class H Share (as defined in the Articles) and one (1) Class I Share (as defined in the Articles) in the share capital of the Company.

V. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the nominal value of the Existing Shares from twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each to one Cent (USD 0.01) each.

2. Acknowledgement of the conversion of the Existing eight hundred forty-five (845) Shares into two million one hundred twelve thousand five hundred (2,112,500) shares with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, divided into two million (2,000,000) Class of Ordinary Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class I Shares, with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million six hundred nineteen thousand eight hundred seventy-five United States Dollars (USD 1,619,875.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-one thousand one hundred twenty-five United States Dollars (USD 21,125.-), to one million six hundred forty-one thousand United States Dollars (USD 1,641,000.-) by way of the issuance of one hundred thousand (100,000) Class of Ordinary Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class A Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class B Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class C Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class D Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class E Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class F Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class G Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class H Shares and seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 3. above by RCAF V IME I, LLC by way of a contribution in kind in exchange for the issuance of sixty-one thousand one hundred (61,100) Class of Ordinary Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class A Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class B Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class C Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class D Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class E Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class F Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class G Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class H Shares and fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 3. above by RCAF V IME II, LLC by way of a contribution in kind in exchange for the issuance of thirty-eight thousand nine hundred (38,900) Class of Ordinary Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class A Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class B Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class C Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class D Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class E Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class F Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class G Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class H Shares and three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each;

6. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 3. above;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

8. Miscellaneous.

VI. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance and consequently waive all the rights and formalities they are entitled to for the convening of the Meeting.

VII. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to change the nominal value of the Existing Shares from twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each to one Cent (USD 0.01) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to acknowledge the conversion of the Existing eight hundred forty-five (845) Shares into two million one hundred twelve thousand five hundred (2,112,500) shares with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, divided into two million (2,000,000) Class of Ordinary Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class I Shares, with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of one million six hundred nineteen thousand eight hundred seventy-five United States Dollars (USD 1,619,875.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-one thousand one hundred and twenty-five United States Dollars (USD 21,125.-), to one million six hundred forty-one thousand United States Dollars (USD 1,641,000.-) by way of the issuance of one hundred thousand (100,000) Class of Ordinary Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class A Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class B Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class C Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class D Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class E Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class F Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class G Shares, seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class H Shares and seventeen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (17,987,500) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1. RCAF V IME I, LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to sixty-one thousand one hundred (61,100) Class of Ordinary Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class A Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class B Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class C Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class D Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class E Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class F Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class G Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class H Shares and fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each.

sand (14,228,000) new Class D Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class E Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class F Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class G Shares, fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class H Shares and fourteen million two hundred twenty-eight thousand (14,228,000) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of twelve million four hundred three thousand eight hundred United States Dollars and seven Cents (USD 12,403,080.07.-) that RCAF V IME I, LLC has against the Company (the IME I Receivable), it being understood that such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) one million two hundred eighty-one thousand one hundred thirty-one United States Dollars (USD 1,281,131.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) eleven million one hundred twenty-one thousand nine hundred forty-nine United States Dollars and seven Cents (USD 11,121,949.07) is allocated to the premium account of the Company.

The existence and the valuation of the above-mentioned contribution in kind is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of RCAF V IME I, LLC and acknowledged and approved by the management of the Company and (ii) the balance sheet of the Company dated September 12, 2010 and signed for approval by the management of the Company (the IME I Balance Sheet).

The contribution certificate dated September 12, 2010 issued by the management of RCAF V IME I, LLC and the Company in respect of the IME I Receivable (the IME I Certificate) states in essence that:

“

- the IME I Receivable contributed by RCAF V IME I, LLC to the Company is shown on the attached balance sheet as per September 12, 2010 and booked under item “Creditors – Amounts owed to affiliated undertakings” and “Interest payable and similar charges to affiliated undertakings” (the IME I Balance Sheet);

- RCAF V IME I, LLC is the sole owner of the IME I Receivable, is solely entitled to the IME I Receivable and possesses the power to dispose of the IME I Receivable;

- the IME I Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the IME I Receivable contributed to the Company per the attached IME I Balance Sheet is valued at twelve million four hundred three thousand eight hundred United States Dollars and seven Cents (USD 12,403,080.07.-) and since the IME I Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the IME I Receivable contributed to the Company is freely transferable by RCAF V IME I, LLC to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the IME I Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by RCAF V IME I, LLC and upon the contribution of the IME I Receivable by RCAF V IME I, LLC to the Company, the Company will become the full owner of the IME I Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

2. RCAF V IME II, LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to thirty-eight thousand nine hundred (38,900) Class of Ordinary Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class A Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class B Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class C Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class D Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class E Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class F Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class G Shares, three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class H Shares and three million seven hundred fifty-nine thousand five hundred (3,759,500) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of three million two hundred seventy-six thousand two hundred eighty-two United States Dollars and eighty-five Cents (USD 3,276,282.85) that RCAF V IME II, LLC has against the Company (the IME II Receivable), it being understood that such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) three hundred thirty-eight thousand seven hundred forty-four United States Dollars (USD 338,744) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) two million nine hundred thirty-seven thousand five hundred thirty-eight United States Dollars and eighty-five Cents (USD 2,937,538.85) is allocated to the premium account of the Company.

The existence and the valuation of the above-mentioned contribution in kind is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of RCAF V IME II, LLC and acknowledged and approved by the management of the Company and (ii) the balance sheet of the Company dated September 12, 2010 and signed for approval by the management of the Company (the IME II Balance Sheet).

The contribution certificate dated September 12, 2010 issued by the management of RCAF V IME II, LLC and the Company in respect of the IME II Receivable (the IME II Certificate) states in essence that:

“

- the IME II Receivable contributed by RCAF V IME II, LLC to the Company is shown on the attached balance sheet as per September 12, 2010 and booked under item “Creditors – Amounts owed to affiliated undertakings” and “Interest payable and similar charges to affiliated undertakings” (the IME II Balance Sheet);

- RCAF V IME II, LLC is the sole owner of the IME II Receivable, is solely entitled to the IME II Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable II;

- the IME II Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the IME II Receivable contributed to the Company per the attached IME II Balance Sheet is valued at three million two hundred seventy-six thousand two hundred eighty-two United States Dollars and eighty-five Cents (USD 3,276,282.85) and since the IME II Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the IME II Receivable contributed to the Company is freely transferable by RCAF V IME II, LLC to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the IME II Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by RCAF V IME II, LLC and upon the contribution of the IME II Receivable by RCAF V IME II, LLC to the Company, the Company will become the full owner of the IME II Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The IME I Certificate, the IME II Certificate, the IME I Balance Sheet and the IME II Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders RESOLVE to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“The share capital of the Company is set at one million six hundred forty-one thousand United States Dollars (USD 1,641,000.-) represented by two million one hundred thousand (2,100,000) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), eighteen million (18,000,000) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), eighteen million (18,000,000) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), eighteen million (18,000,000) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), eighteen million (18,000,000) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), eighteen million (18,000,000) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), eighteen million (18,000,000) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), eighteen million (18,000,000) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), eighteen million (18,000,000) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share), and eighteen million (18,000,000) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share), having a nominal value one Cent (USD 0.01) each, all of which are fully paid up.”

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued classes of shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 7.000.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant au nom de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de RCAF IME S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.192 (la Société). La Société a été constituée par un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant au nom de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 janvier 2010, publié le 17 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 573, à la page 27486. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

ONT COMPARU:

RCAF V IME I, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4765440,

ici représentée par Hida Ozveren, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

RCAF V IME II, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4765439,

ici représentée par Frédéric Franckx, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. RCAF V IME I, LLC et RCAF V IME II, LLC sont les associés de la Société (les Associés).

II. Que le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt -et -un mille cent vingt-cinq euros (EUR 21.125) représenté par huit cents (800) Parts sociales de Classe Ordinaire (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe A (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de classe B (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe C (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe D (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe E (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe F (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe G (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe H (tel que défini dans les Statuts), et cinq (5) Parts Sociales de Classe I (tel que défini dans les Statuts), ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune (les Parts Sociales Existantes), et toutes entièrement libérées.

III. RCAF V IME I, LLC détient six cent quarante (640) Parts Sociales de Classe Ordinaire, quatre (4) Parts Sociales de Classe A, quatre (4) Parts Sociales de Classe B, quatre (4) Parts Sociales de Classe C, quatre (4) Parts Sociales de Classe D, quatre (4) Parts Sociales de Classe E, quatre (4) Parts Sociales de Classe F, quatre (4) Parts Sociales de Classe G, quatre (4) Parts Sociales de Classe H et quatre (4) Parts Sociales de Classe I dans le capital social de la Société.

IV. RCAF V IME II, LLC détient cent soixante (160) Parts Sociales de Classe Ordinaire, une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les Statuts) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les Statuts) dans le capital social de la Société.

V. Les comparantes, dûment représentées, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Modification de la valeur nominale des Parts Sociales Existantes de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune à un Cent (USD 0,01) chacune;

2. Reconnaissance de la conversion des huit cent quarante-cinq (845) Parts Sociales Existantes en deux millions cent douze mille cinq cents (2.112.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, divisés en deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe Ordinaire, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe D, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe E, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe F, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe H et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe I;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million six cent dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Dollars Américains (USD 1.619.875.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-et-un mille cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 21.125.-) à un million six cent quarante-et-un mille Dollars Américains (USD 1.641.000.-), par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social comme indiqué au point 3 ci-dessus par RCAF V IME I, LLC par un apport en nature en échange de l'émission de soixante-et-un mille cent (61.100) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe A, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe B, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe D, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe E, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe F, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe G, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe H et quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation du capital social comme indiqué au point 3 ci-dessus par RCAF V IME II, LLC par un apport en nature en échange de l'émission de trente-huit mille neuf cents (38.900) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune;

6. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 3. ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers.

VI. La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, les associés se considèrent comme ayant été valablement convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance et, renoncent par conséquent à tous les droits et formalités auxquels ils ont droit concernant la convocation de l'Assemblée.

VII. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de modifier la valeur nominale des Parts Sociales Existantes de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune à un Cent (USD 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de reconnaître la conversion des huit cent quarante-cinq (845) Parts Sociales Existantes en deux millions cent douze mille cinq cents (2.112.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, divisés en deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe Ordinaire, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe D, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe E, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe F, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe H et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe I.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million six cent dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Dollars Américains (USD 1.619.875.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-et-un mille cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 21.125.-) à un million six cent quarante-et-un mille Dollars Américains (USD 1.641.000.-), par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (17.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce,

1. RCAF V IME I, LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-et-un mille cent (61.100) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe A, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe B, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe D, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe E, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe F, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe G, quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe H et quatorze millions deux cent vingt-huit mille (14.228.000) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de douze millions quatre cent trois mille quatre-vingt Dollars Américains et sept Cents (USD 12.403.080,07) que RCAF V IME I, LLC a envers la Société (la Créance IME I), étant entendu que cet apport en nature sera affecté comme suit:

(i) un montant de un million deux cent quatre-vingt-un mille cent trente-et-un Dollars Américains (USD 1.281.131.-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

(ii) un montant de onze millions cent vingt-et-un mille neuf cent quarante-neuf Dollars Américains et sept Cents (USD 11.121.949,07) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature mentionné ci-dessus sont documentées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de RCAF V IME I, LLC et reconnu et approuvé par la gérance de la Société et (ii) le bilan de la Société daté du 12 septembre 2010 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan IME I).

Le certificat d'apport daté du 12 septembre 2010, délivré par la gérance de RCAF V IME I, LLC et la Société concernant la Créance I (le Certificat IME I) atteste essentiellement que:

«- la Créance I apportée par RCAF V IME I, LLC à la société est constatée par le bilan annexé daté du 12 septembre 2010 et est répertoriée sous la rubrique "Créanciers – Sommes dues aux sociétés affiliées" et "Intérêts exigibles et charges similaires dues aux sociétés affiliées" (le Bilan IME I);

- RCAF V IME I, LLC est le seul propriétaire de la Créance IME I et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance IME I et possède le droit d'en disposer;

- la Créance IME I est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance IME I apportée à la Société d'après le Bilan IME I annexé est évaluée à douze millions quatre cent trois mille quatre-vingt Dollars Américains et sept Cents (USD 12.403.080,07) et depuis le Bilan IME I, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance IME I apportée à la Société est librement cessible par RCAF V IME I, LLC à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance IME I à la Société ont été ou seront accomplies par RCAF V IME I, LLC et, au moment de l'apport de la Créance IME I par RCAF V IME I, LLC à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance I qui sera éteinte par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois.»

2. RCAF V IME II, LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-huit mille neuf cents (38.900) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cents (3.759.500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de trois millions deux cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-deux Dollars Américains et quatre-vingt-cinq Cents (USD 3.276.282,85) que RCAF V IME II, LLC a envers la Société (la Créance IME II), étant entendu que cet apport en nature sera affecté comme suit:

(iii) un montant de trois cent trente huit mille sept cent quarante-quatre Dollars Américains (USD 338.744.-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

(iv) un montant de deux millions neuf cent trente-sept mille cinq cent trente-huit Dollars Américains et quatre-vingt cinq Cents (USD 2.937.538,85) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature mentionné ci-dessus sont documentées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de RCAF V IME II, LLC et reconnu et approuvé par la gérance de la Société et (ii) le bilan de la Société daté du 12 septembre 2010 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan IME II).

Le certificat d'apport daté du 12 septembre 2010, délivré par la gérance de RCAF V IME II, LLC et la Société concernant la Créance II (le Certificat IME II) atteste essentiellement que:

«- la Créance II apportée par RCAF V IME II, LLC à la société est constatée par le bilan annexé daté du 12 septembre 2010 et est répertoriée sous la rubrique "Créanciers – Sommes dues aux sociétés affiliées" et "Intérêts exigibles et charges similaires dues aux sociétés affiliées" (le Bilan IME II);

- RCAF V IME II, LLC est le seul propriétaire de la Créance IME II et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance IME II et possède le droit d'en disposer;

- la Créance IME II est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance IME II apportée à la Société d'après le Bilan IME II annexé est évaluée à trois millions deux cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-deux Dollars Américains et quatre-vingt-cinq Cents (USD 3.276.282,85) et depuis le Bilan IME II, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance IME II apportée à la Société est librement cessible par RCAF V IME II, LLC à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance IME II à la Société ont été ou seront accomplies par RCAF V IME II, LLC et, au moment de l'apport de la Créance IME II par RCAF V IME II, LLC à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance II qui sera éteinte par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois.»

Le Certificat IME I, le Certificat IME II, le Bilan IME I et le Bilan IME II, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés DECIDENT de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à un million six cent quarante-et-un mille Dollars Américains (USD 1.641.000.-) représenté par deux millions cent mille (2.100.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe I (les

Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, toutes entièrement libérées.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ EUR 7.000.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé, ensemble avec nous, le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: H. OZVEREN, F. FRANCKX et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39943. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137519/502.

(100157292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

ProLogis Netherlands XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010138313/14.

(100157900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ProLogis UK LV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010138314/14.

(100157905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

NIAM IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.283.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Niam IV Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010138312/13.

(100157897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ProLogis Netherlands XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010138315/14.

(100157896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ProLogis Poland LXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010138316/14.

(100157670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ProLogis Poland LXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010138317/14.

(100157674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Mondina Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 31, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 37.733.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MONDINA INVESTMENTS S.A., dont le siège social au 31, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, a été dénoncé en date du 24 mai 1993, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves Genot

Le liquidateur

Référence de publication: 2010138306/18.

(100157904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Nuadi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.456.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Nuadi S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2010138307/14.

(100157775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Nuadi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.456.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Nuadi S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2010138308/14.

(100157782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

NIAM IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.283.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Niam IV Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138311/13.

(100157888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

i2i Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.727.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "i2i Holding S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 96.727) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on October 13, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 1251 of November 26, 2003. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27th July 2009, published in the Mémorial number 1803 of 17th September 2009.

The meeting is presided over by Mr Alain RUKAVINA, lawyer, residing in Luxembourg..

The chairman appoints as secretary Mrs Christiane KIEWEL, office manager, residing in Wittlich.

The meeting elects as scrutineer Mrs Merete KROLL, lawyer, residing in London.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the fifty-seven thousand five hundred (57,500) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 60,000 to raise it from EUR 5,750,000 to EUR 5,810,000 by the issuance of 600 new shares of EUR 100 each, to be issued with a total issue premium of EUR 4,440,000 and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2.- Subscription of the 600 new shares of EUR 100 each by Mr. Bo Kroll, 11 Ilchester Place, Kensington, London W148AA, United Kingdom, paid-up in kind in exchange of receivables of EUR 4,500,000 against the issue of 600 new shares of EUR 100 each, or nominally EUR 60,000 new shares with an issue premium of EUR 4,440,000.

3.- Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

Art. 5. First paragraph. «The subscribed capital of the company is fixed at EUR 5,810,000 (five million eight hundred and ten thousand Euro) divided into 58,100 (fifty-eight thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

French version

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 5.810.000 (cinq millions huit cent dix mille euros) représenté par 58.100 (cinquante-huit mille cent) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolves to increase the capital by an amount of SIXTY THOUSAND EURO (EUR 60,000,-) so as to raise it from its present amount of FIVE MILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 5,750,000,-) up to FIVE MILLION EIGHT HUNDRED AND TEN THOUSAND EURO (EUR 5,810,000,-) by the issuance of SIX HUNDRED (600) new shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100,-), and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be issued with a total issue premium of FOUR MILLION FOUR HUNDRED AND FORTY THOUSAND EURO (EUR 4,440,000,-).

The meeting decides to admit to the subscription of the SIX HUNDRED (600) new shares the sole shareholder Mr. Bo Kroll, residing at 11, Ilchester Place, Kensington, London W14 8AA.

Subscription and Payment

The SIX HUNDRED (600) new shares are subscribed by the sole shareholder Mr. Bo Kroll, prenamed, Thereupon Mr Alain Rukavina, prenamed, acting in the name and on behalf of Mr. Bo Kroll, prenamed, by virtue of one of the aforesaid proxies,

after having taken notice of the foregoing by the lecture made to him by the undersigned notary, and after having declared having perfect knowledge of the articles of incorporation of the company and after being duly charged for the present has required the undersigned notary to state that in the name and on behalf of Mr. Bo Kroll, prenamed, he subscribes the full amount of the increase of capital by SIXTY THOUSAND EURO (EUR 60,000.-) divided into SIX HUNDRED (600) newly issued shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100,-) each, together with a total issue premium of FOUR MILLION FOUR HUNDRED AND FORTY THOUSAND EURO (EUR 4,440,000.-) and as described hereabove, he liberates this subscription by compensation, by means of a certain liquid and due claim existing on the debit of the company and in favour of his mandatory.

The existence of said claim has been justified to the undersigned notary by a report of Grant Thornton Lux Audit S.A., L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, dated 22 September 2010 which concludes as follows:

“Conclusion

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value of the Company's shares and the allocation to the share premium account.

This report is only issued in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law on commercial companies and meant to the Board of Directors and to the Notary. This report cannot be used for any whatsoever purpose cannot be transmitted to third parties and cannot be included or referenced in any other document than the Meeting of Shareholders agreeing on the capital increase of the Company without our prior approval.”

This report, signed ne varietur by all the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

From the amount of FOUR MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 4,500,000.-) an amount of SIXTY THOUSAND EURO (EUR 60,000.-) is allocated to the share capital and FOUR MILLION FOUR HUNDRED AND FORTY THOUSAND EURO (EUR 4,440,000.-) is allocated to the share premium so as to raise it from SEVEN MILLION FOUR HUNDRED AND TWENTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 7,424,600.-) to ELEVEN MILLION EIGHT HUNDRED AND SIXTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 11,864,600.-).

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the by-laws is amend and will henceforth read as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 5,810,000 (five million eight hundred and ten thousand Euro) divided into 58,100 (fifty-eight thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,400.-

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "i2i Holding S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 96.727 (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 13 octobre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1251 du 26 novembre 2003. Les statuts ont

été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2009, publié au Mémorial numéro 1803 du 17 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiane KIEWEL, office manager, demeurant à Wittlich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Merete KROLL, juriste, demeurant à Londres.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les cinquante-sept mille cinq cents (57.500) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.-Augmentation du capital social à concurrence de EUR 60.000,pour le porter de EUR 5.750.000.-à EUR 5.810.000.- par l'émission de 600 actions nouvelles de EUR 100.-chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 4.440.000,-ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.-Souscription des 600 actions nouvelles par Monsieur Bo Kroll, 11 Ilchester Place, Kensington, Londres W14 8AA, Royaume-Uni et libération par apport de créance d'un montant de EUR 4.500.000,-contre l'émission de 600 nouvelles actions de EUR 100,-chacune, ou une valeur totale de EUR 60.000 et une prime d'émission de EUR 4.440.000,

3.-Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. First paragraph. ««The subscribed capital of the company is fixed at EUR 5,810,000 (five million eight hundred and ten thousand Euro) divided into 58,100 (fifty-eight thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

Version française

“Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 5.810.000 (cinq millions huit cent dix mille euros) représenté par 58.100 (cinquante-huit mille cent) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.”

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 60.000,-), pour le porter de son montant actuel de CINQ MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 5.750.000,-) à CINQ MILLIONS HUIT CENT DIX MILLE EUROS (EUR 5.810.000,-) par l'émission de SIX CENTS (600) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à émettre avec une prime d'émission totale de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE MILLE EUROS (EUR 4.440.000,-).

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des SIX CENTS (600) actions nouvelles l'actionnaire unique Monsieur Bo Kroll, demeurant au 11 Ilchester Place, Kensington, Londres W14 8AA, Royaume-Uni.

Souscription et Libération

Les SIX CENTS (600) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Bo Kroll, prénommé.

Ensuite Monsieur Alain Rukavina, prénommé,

agissant au nom et pour compte de Monsieur Bo Kroll, prénommé,

en vertu d'une des procurations prémentionnées,

après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Monsieur Bo Kroll, prénommé, il souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont s'agit, soit à SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 60.000,-), divisé en SIX CENTS (600) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE MILLE EUROS (EUR 4.440.000,-) et qu'ès qualité, il libère cette souscription à due concurrence par compensation, moyennant apport d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de son mandant.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence de la créance dont s'agit par un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A. L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, en date du 22 septembre 2010,

qui conclut inter alia comme suit:

121184

»Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport en nature ne corresponde au moins au nombre d'actions à émettre et à la valeur nominale des actions et de l'allocation au compte des primes d'émission.

Ce rapport est uniquement délivré pour satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et peut être soumis au Conseil d'Administration et au Notaire. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces et ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document à l'exception du procès-verbal d'assemblée des actionnaires décidant l'augmentation de capital sans notre accord préalable.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Du montant de QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 4.500.000,-) un montant de SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 60.000,-) est alloué au capital social et un montant de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE MILLE EUROS (EUR 4.440.000,-) est alloué à la prime d'émission pour la porter de SEPT MILLIONS QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 7.424.600,-) à ONZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 11.864.600,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** "Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 5.810.000 (cinq millions huit cent dix mille euros) représenté par 58.100 (cinquante-huit mille cent) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.400,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé:A. RUKAVINA, C. KIEWEL, M. KROLL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43360. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137696/194.

(100157786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ProLogis Poland LXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010138320/14.

(100157726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ProLogis Poland LXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010138321/14.

(100157740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ProLogis Poland LXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010138322/14.

(100157741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ProLogis Poland LXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010138323/14.

(100157743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

AMO Holding 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138396/10.

(100159077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.578.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138397/10.

(100159091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

AMO Holding 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.576.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138398/10.

(100159100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

AMO Holding 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.873.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010138394/9.

(100159011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

AMO Holding 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.866.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010138395/9.

(100159036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

ProLogis Poland LXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.552.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010138324/14.

(100157678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

AMO Holding 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138399/10.

(100159118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Amot Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 44.255.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138400/10.

(100158816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Analís SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 99.935.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement le 19 juillet 2010

L'Assemblée Générale de la société anonyme ANALIS S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société Devaux & Associés S.à r.l., et de nommer la société anonyme THE CLOVER, ayant son siège social à L-4963 Clémency, Rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.
2. L'Assemblée Générale prend également note de la démission de Monsieur Stephan Moreaux de son poste de Commissaire aux Comptes, avec effet rétroactif au 26 août 2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010138401/15.

(100159009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Faro Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.073.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventh of October.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orangefield Finance (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 136.954, here represented by Corinne Petit, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Faro Capital Investments S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. The Board resolutions are recorded in minutes signed by the chair of the meeting or, if no chair has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they validly made in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Every year the Board prepares the balance sheet and profit and loss account, as well as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by the manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by the Law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 15.3. and subject to any rule in addition to these as determined by the Board, together with the shareholder(s):

(i) The Board shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

(ii) In this respect, the Board is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

(iii) In addition, the decision of the Board shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits

carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

(iv) Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

(v) In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Orangefield Finance (Luxembourg) S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Lux Business Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 79.709; and

- Onno Bouwmeister, lawyer, born on 26 January 1977 in Maarseen, The Netherlands, having his professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Orangefield Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.954, représentée par Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Faro Capital Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseur(s) d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Sur les bénéfices annuels de la Société, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 15.3. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil en concertation avec les associés de la Société:

(i) L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au Conseil qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

(ii) A cet effet, le Conseil a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés de la Société pourraient conclure entre eux.

(iii) En outre, la décision du Conseil doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

(iv) Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

(v) Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés de la Société des dividendes distribués à eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Orangefield Finance (Luxembourg) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709; et
- Onno Bouwmeister, juriste, né le 26 janvier 1977 à Maarseen, Pays-bas, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44707. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137805/497.

(100157973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ProLogis Poland LXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010138325/14.

(100157680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

IHV Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.957.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010138175/13.

(100157011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Investissements Alimentaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.452.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTISSEMENTS ALIMENTAIRES S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010138178/12.

(100157470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Packaging Investment I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 751.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.954.

In the year two thousand and ten, on the third of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CGH 3 LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Dorey Park, Admiral Park, 1st Floor, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands,

here represented by Ms Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established and given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Packaging Investment I S.à r.l." (the Company), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 74.954, incorporated by a deed of the undersigned notary of March 20, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 496 of July 12, 2000 and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated August 16, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 823 of August 26, 2005.

II. The Company's share capital is fixed at seven hundred fifty-one thousand two hundred Euro (EUR 751.200,00) represented by thirty thousand forty-eight (30.048) shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 76.600, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to sole manager of the Company for the accomplishment of its mandate until the date of the Company's dissolution unless the liquidation reveals faults in the execution of its duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently meeting are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

A comparu:

CGH 3 LIMITED, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et existant sous les lois de Guernsey, ayant son siège social au Dorey Park, Admiral Park, 1st Floor, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands,

ici représentée par Mlle Laura Gehlkopf, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand Duché du Luxembourg sous la dénomination «Packaging Investment I S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.954, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 496 du 12 juillet 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire sousigné reçu en date du 16 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 823 du 26 août 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante et un mille deux cents Euro (EUR 751.200,00) représenté par trente mille quarante-huit (30.048) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.600 comme liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge au gérant unique de la Société jusqu'au jour de la dissolution de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui lui incombait.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. GEHLKOPF, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39371. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010140090/116.

(100160171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

RECP IV CMBS International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 139.634.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138348/10.

(100158150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Renoart S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.347.

La société FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à r.l, n° R.C. B 27 889, avec siège social à L-4037 ESCH-SUR-ALZETTE, 13, rue Bolivar, représentée par son gérant actuellement en fonction, Monsieur Philippe MONET, dénonce par la présente le siège social de la société anonyme RENOART S.A., avec siège à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, Rue Bolivar, n° R.C. B 48 347 avec effet date de la présente.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2010.
FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l
Philippe MONET
Le gérant

Référence de publication: 2010138350/14.

(100157707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Scope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.592.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.
Scope Investments S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010138353/15.

(100157776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Scope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.592.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.
Scope Investments S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010138354/15.

(100157778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Absolute Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 102.999.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 19 octobre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Christer CARENFELT, M. Torben MADSEN et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. De réélire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Annual Ordinary General Meeting of shareholders held on October 19th, 2010, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Christer CARENFELT, Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the company until the next annual meeting;
2. To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual meeting.

Référence de publication: 2010138382/17.

(100159124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.
